



REPUBLIQUE DE GUINEE  
Travail- Justice- Solidarité

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
**INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION A DISTANCE**



Réf: BK/01/19/0017

Vu l'Arrêté N° 8768/MESRS/CAB/87 du 24 octobre 1987 portant réglementation des Diplômes de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée;  
Vu l'Arrêté N° 04487/MESRS/CAB du 25 février 2004, portant création de l'Institut Supérieur de Formation à Distance;  
Vu l'Arrêté N° 2007/3478/MESRS/CAB du 11 octobre 2007, portant réglementation des études de premier cycle de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée;

**Le Diplôme de Licence (Premier Cycle LMD)**

est décerné à **Abou Tokpa DIOMANDE**, Matricule: 161010180

Né(e) en 1983 à Lola (Guinée), de Tokpa et de Séao CONDE. Nationalité: Guinéenne

Le titulaire a satisfait aux exigences du Programme de Licence Développement Communautaire avec la Mention: **Bien**

En foi de quoi, le Conseil de l'Institut, en vertu de ses pouvoirs, lui décerne le grade de Licencié en **Développement Communautaire**.

Le Chef Service Scolarité

Mamadou Saltou BARRY



Conakry, le 21 janvier 2019

Le Directeur Général

Mamadou Saltou DIALLO

